

Pôle communication
Tél : 26 65 42

Mercredi 28 juin 2023

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT

Fusion des directions du Travail et de l'emploi (DTE) et de la Formation professionnelle continue (DFPC) : Une première !

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté qui porte création de la direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP). En fusionnant les directions du Travail et de l'emploi (DTE) et de la Formation professionnelle continue (DFPC), le gouvernement vise à rationaliser et apporter davantage de cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion.

Contexte

Annoncée dans la déclaration de politique générale du 17^e gouvernement, la fusion entre la DTE et la DFPC a débuté en février 2022 par un important travail collaboratif impliquant l'ensemble des agents des deux directions. Cette réorganisation est une première pour laquelle l'appui constant de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC) a été essentiel.

Missions et organisation de la direction

La direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle DTEFP est chargée de la mise en œuvre des politiques publiques de la Nouvelle-Calédonie relatives au travail, à l'emploi, à la formation et à la certification professionnelles.

La DTEFP est organisée en cinq services répartis ainsi :

- service de l'emploi et de la formation ;
- service de l'inspection, des relations et conditions de travail ;
- service d'appui ;
- service des affaires juridiques ;
- service réseau information, insertion, formation et emploi (RIIFE) – Observatoire de l'emploi et du travail.

Service de l'emploi et de la formation

Le service de l'emploi et de la formation permet le déploiement effectif du service public de l'emploi (SPE), garantit une meilleure lisibilité pour les usagers et une efficacité renforcée en construisant un continuum d'actions entre la formation et l'emploi.

Il a notamment pour missions de gérer les dispositifs de formation professionnelle ainsi que les mesures de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle, mais aussi d'animer et de coordonner, en lien avec les provinces, le service public de l'emploi.

Service de l'inspection, des relations et conditions de travail

Le service de l'inspection quant à lui est remanié et devient service de l'inspection, des relations et conditions de travail intégrant une section inspection *stricto sensu*, mais également une section conseil et relations de travail davantage axée sur l'accompagnement des salariés et des entreprises.

Service d'appui

Les services support (comptabilité, gestion des ressources humaines, accueil, communication, systèmes d'information) sont complètement mutualisés au sein du nouveau service d'appui afin de gagner en efficacité tant pour les partenaires et usagers que pour le fonctionnement interne.

Service des affaires juridiques

Le service des affaires juridiques élargit quant à lui son périmètre à la réglementation de la formation professionnelle, dotant ainsi ce secteur d'une expertise qui n'apparaissait qu'en filigrane à la DFPC.

Service réseau information, insertion, formation et emploi (RIIFE) – Observatoire de l'emploi et du travail

La fusion est aussi l'occasion de déployer à moyens humains constants de nouvelles missions avec la création d'un service RIIFE - observatoire de la formation, de l'emploi et du travail, permettant la mise en place d'un outil d'analyse du marché du travail. Son activité a pour but de contribuer à mieux identifier, tant les besoins en emplois et compétences des acteurs économiques calédoniens, que les publics en recherche d'insertion ou en cours de formation, afin de mieux les préparer à l'accès à l'emploi.

Les travaux de cet observatoire et les études prospectives qu'il mènera visent à favoriser l'appui aux négociations collectives et la promotion de l'emploi local. Il est par ailleurs couplé à la mission d'animation du réseau information, insertion, formation, emploi (RIIFE), créant ainsi une synergie entre le recueil et l'analyse de besoins et la diffusion de l'information aux acteurs du secteur.

Cette organisation se rapproche de celle des Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation – Observatoire régional de l'emploi et de la formation (CARIF-OREF) au niveau national.

La mise en œuvre d'une telle organisation suppose pour réussir d'avoir une ligne managériale à la fois agile et experte. La nouvelle organisation allège singulièrement le nombre de managers tout en renforçant l'équipe de direction, permettant ainsi, au moins dans un premier temps, de couvrir en expertise tout le périmètre d'action de la nouvelle direction.

Enfin, pour permettre une gestion fluide du changement, un délai de quatre mois est prévu avant la mise en œuvre effective de la nouvelle direction, ce qui laisse le temps de procéder à l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en place de la nouvelle structure (rédaction des fiches de poste, publication des avis de vacance de poste, etc.) tout en assurant la continuité du service public.

* *
*